

Saint-Denis, le 27 août 2020

PROJECTIONS DE PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE À LA RÉUNION

TROIS FOIS PLUS DE SENIORS EN PERTE D'AUTONOMIE EN 2050

Si les tendances démographiques récentes se maintenaient, 65 100 personnes âgées de 60 ans ou plus seraient en perte d'autonomie en 2050 à La Réunion, soit trois fois plus qu'en 2015. La perte d'autonomie toucherait davantage de seniors qu'au niveau national (22,5 % contre 16,3 %). Déjà plus élevée en 2015 sur l'île en raison de l'état de santé moins favorable des Réunionnais, la perte d'autonomie s'y diffuserait également plus fortement sous l'effet d'un vieillissement plus marqué.

Les seniors en perte d'autonomie vivraient toujours très majoritairement à domicile. Le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère doublerait mais leur part diminuerait.

À l'horizon 2030, 3 800 emplois supplémentaires seraient nécessaires, dont 3 200 pour accompagner les seniors à domicile et 600 pour aider ceux en institution.

Si les tendances démographiques récentes se prolongeaient, et si l'état de santé de la population continuait de s'améliorer, 65 100 seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 à La Réunion. Ce serait donc trois fois plus qu'en 2015. La part des seniors en perte d'autonomie s'élèverait alors à 22,5 %, soit une hausse de 3,9 points entre 2015 et 2050. Cette hausse serait plus forte qu'en métropole (+ 1 point) où le vieillissement serait moins marqué.

Deux fois plus de seniors en perte d'autonomie sévère

À l'horizon 2050, le nombre de seniors en perte d'autonomie sévère doublerait, pour atteindre 12 200 personnes. Mais comme dans le même temps, le nombre de seniors en perte d'autonomie modérée croîtrait plus vite, la part des seniors en perte d'autonomie sévère baisserait, tout comme en métropole.

Des seniors en perte d'autonomie toujours très majoritairement à domicile

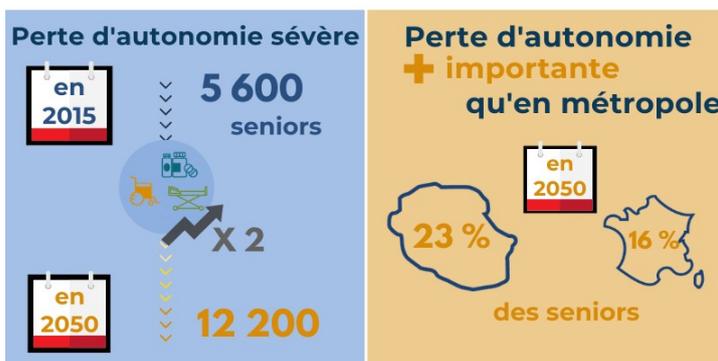
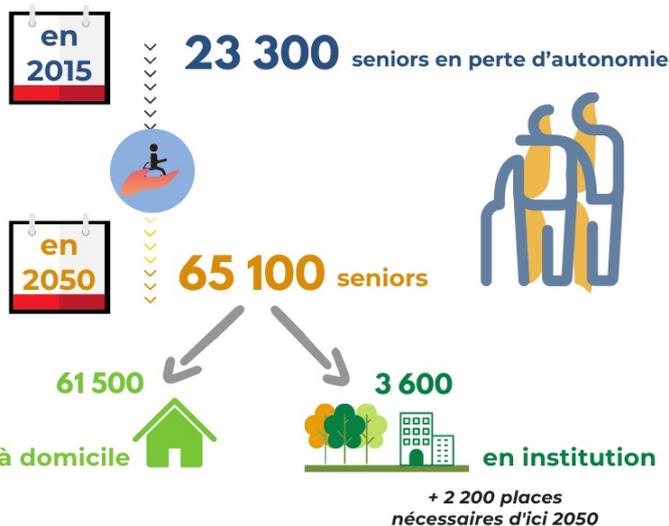
À l'horizon 2050, sous l'hypothèse d'une augmentation du nombre de places en institution proportionnelle à la population en perte d'autonomie, 3 600 seniors en perte d'autonomie vivraient en institution et 61 500 à domicile. De fait, 2 200 nouvelles places en institution seraient alors nécessaires entre 2015 et 2050 (60 places par an). Les trois quarts des seniors en perte d'autonomie vivant à domicile seraient âgés de plus de 75 ans.

3 800 nouveaux emplois nécessaires à l'horizon 2030

En 2030, l'équivalent de 9 600 professionnels en équivalent temps plein (ETP) seraient nécessaires pour accompagner les 40 500 seniors en perte d'autonomie, sous l'hypothèse du maintien des taux d'encadrement nationaux observés en 2015. Le besoin en emplois à cet horizon serait de 3 800 ETP supplémentaires par rapport à 2015.



Seniors et autonomie à La Réunion en 2050



Perte d'autonomie et création d'emplois

